
LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

SON COÛT, SON FINANCEMENT

Toute formation a un coût :

Toute organisation de stage engendre des frais, qui peut selon la dimension donnée au stage, impliquer des frais liés à la location de salles, de matériels, de frais d'encadrement, ou encore de frais annexes comme le coût de l'hébergement ou des repas.

Aujourd'hui, et parce que la Fédération Française de Judo Jujitsu et Disciplines Associées est un organisme de formation agréé, qui répond au critère « qualité », tout ou partie des coûts de formation peuvent être pris en charge par notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé, Uniformation.

Comment se faire financer une formation ?

Objectif : pas de frais à la charge des stagiaires

Avec votre employeur, vous pouvez donc solliciter une aide financière notamment auprès des différents OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) Uniformation, OPCALIA, etc... pour une prise en charge de tout ou partie des frais de formation : coûts pédagogiques et frais annexes éventuels (salaires, documents pédagogiques, repas, hébergement, déplacements...).

Dans le cadre de la formation professionnelle, tous les salariés ont droit à ces aides. Il suffit uniquement que le club employeur soit à jour dans sa cotisation auprès de l'OPCA.

Sachez également que différentes solutions existent selon votre statut et votre situation professionnelle.

Si vous n'utilisez pas ces fonds, d'autres enseignants et d'autres disciplines en profiteront.

Pour vous aider dans votre démarche de prise en charge, chaque stage figurant au catalogue de formation fait apparaître les rubriques nécessaires à la constitution de votre dossier, et notamment tous les éléments concernant le coût du stage : frais pédagogiques, hébergement, repas...

Pour rappel, l'ensemble des formations diplômantes figurant dans la filière de formation de la Fédération, peuvent être éligibles au financement par les OPCA.

Obtenir un financement est l'affaire de tous, mais surtout la vôtre !



N'hésitez pas à contacter le Secteur Formation de la Fédération pour vous aider à concrétiser votre **projet de formation** : Email : formation@ffjudo.com - Téléphone : 01.40.52.16.48 / 16.51 / 16.65

Quelques documents et liens utiles :

- ☞ [Retrouvez les procédures de financement sur notre site fédéral](#)
- ☞ [Dojo info club septembre 2017 / chapitre consacré au financement des formations](#)
- ☞ [Liste des conseillers Uniformation par région](#)

Vous pouvez justifier que vous êtes non éligibles à une prise en charge ou que vous n'avez pas obtenu un accord de prise en charge de votre OPCA :

Tout n'est pas perdu, vous pouvez solliciter une « bourse » auprès de la Fédération (excepté pour le stage des enseignants au Japon), en remplissant un formulaire prévu à cet effet et sous les conditions précisées dans le formulaire.

- ☞ Lien : [Formulaire de demande de prise en charge fédérale](#)